

Vivre à Sarrebourg



Bulletin d'informations de la ville de Sarrebourg

N°223 Juin 2023

FENÊTRES
SUR L'ART



Budget 2023

Budget de la ville pour 2023

Le 24 mars, le conseil municipal a approuvé le budget de la ville pour l'année 2023.

1°) Augmentation des dépenses de fonctionnement

J'ai déjà eu l'occasion de vous expliquer l'évolution des coûts qui touche notre budget : augmentation des dépenses d'énergie qui ont doublé depuis 2021 malgré les efforts faits pour réduire le chauffage et la consommation d'électricité dans les bâtiments communaux. Il y a eu aussi une augmentation au niveau de la masse salariale par la revalorisation du point d'indice. Le budget d'investissement est aussi concerné par l'augmentation des matériaux et des matières premières. La maîtrise des dépenses reste notre priorité mais l'envol des prix fait progresser nos dépenses courantes.

2°) Augmentation de la fiscalité

La ville de Sarrebourg n'a bénéficié d'aucun soutien financier pour faire face à l'évolution des coûts de l'énergie. Devant l'évolution de nos dépenses, la seule recette supplémentaire est liée à la fiscalité. J'ai proposé au conseil municipal une hausse modérée de la fiscalité. L'objectif est d'avoir une recette supplémentaire de 300 000 € sur un total de la fiscalité de 5 900 000 €. La pression fiscale de la ville est modérée. L'examen des comptes de 2021 montre une recette fiscale par habitant de 420 € pour une moyenne nationale de 594 € par habitant. Si nous projetons la recette fiscale que nous obtiendrons avec le taux moyen national, cela ferait une recette supplémentaire de 2 192 000 €. Nous assumons le choix d'une fiscalité modérée mais l'augmentation de 300 000 € était nécessaire vu le contexte financier tendu.

3°) Prélèvement du résultat 2022 pour assurer nos dépenses de fonctionnement

Il n'a pas été possible, contrairement aux autres années, de clôturer notre budget en début d'année car les dépenses courantes étaient supérieures aux recettes escomptées. Malgré l'évolution énorme des dépenses d'énergie, le budget 2022 se solde par un résultat de 1 760 382 €. D'ordinaire, cet excédent vient abonder les dépenses d'investissement. Il s'agit de l'autofinancement. Or, pour 2023, il faut prélever 917 641,78 € pour équilibrer les dépenses de fonctionnement. Cela nous prive d'un million d'euros qui était dédié aux travaux. Il s'agit d'une réduction de nos capacités d'investissement.

4°) Investissements 2023

Les investissements restent élevés en 2023 en raison de reports de travaux d'une année sur l'autre et de la finalisation du commissariat de police pour 1 600 000 € ainsi que du réaménagement de la gare routière du pôle multimodal pour 500 000 €. Notre capacité d'investissement se réduisant, nous faisons appel à l'emprunt pour terminer ces travaux. Cela est possible car notre endettement est faible, mais il faut rester vigilant pour ne pas dégrader fortement notre situation financière.

Depuis que je suis maire, c'est la première fois qu'il a fallu attendre le résultat de l'année précédente pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Cette dégradation montre les difficultés des collectivités pour assurer leurs charges de fonctionnement et investir dans des équipements nouveaux. Je remercie les élus et les services pour leur engagement constant afin de maintenir une situation financière saine malgré les vents contraires.

Le Maire
Alain MARTY

Revue mensuelle éditée par la Ville de Sarrebourg
11 Place Pierre Messmer - 57400 SARREBOURG
Tél : 03.87.03.05.06 - www.sarrebourg.fr
Directeur de la publication : Dr Alain MARTY, maire
Coordination et rédaction : Catherine MATT, resp. com.
Infographie et mise en page : Imprimerie REPRO-SERVICE, Sarrebourg.
Impression : Imprimerie REPRO-SERVICE, Sarrebourg
Tirage : 7000 exemplaires
Dépôt légal à parution



L'ART, À LA MANIÈRE DE ...

Banksy, Calder, Degas, Gauguin, Kahlo, Miro, Munch, Picasso, Rousseau... par les lecteurs de la bibliothèque, les enfants des ateliers du mercredi au musée, les enfants du périscolaire, les résidents de la Résidence-club Erckmann Chatrian, les sections famille et jeunesse du centre socioculturel.

Ils ont reproduit une œuvre emblématique, à la manière de ces grands artistes, pour égayer notre centre-ville, mettre de la couleur dans les vitrines et sur les façades de différents bâtiments publics ou privés. Des propriétaires et commerçants du centre-ville ont en effet accepté de mettre à disposition leurs vitrines pour mettre en valeur les panneaux ainsi créés.

Durant tout l'été, les passants pourront les découvrir et s'amuser à deviner les œuvres qui en sont à l'origine. Un flyer sera disponible pour les guider et un **bulletin de participation à un jeu**, permettra aux plus chanceux d'entre eux de gagner des lots lors du tirage au sort du **dimanche 17 septembre, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine**.

Flyers-jeu disponibles :
Mairie, OT, musée, bibliothèque et socioculturel.



SARREBOURG – HOFF 1953-2023, 70^e ANNIVERSAIRE DU RATTACHEMENT DE LA COM- MUNE DE HOFF À LA COMMUNE DE SARREBOURG

Emile PETER, maire de Sarrebourg et son collègue hoffois, **Emile STOCK** décident, avec la collaboration de leur conseil municipal respectif, de mener à bien le projet de fusion des deux communes.

Le **18 novembre 1951**, après une consultation publique, les hoffois votent à 75 % POUR la fusion et le conseil municipal de Hoff se prononce à l'unanimité pour le rattachement de Hoff à Sarrebourg.

La décision est assortie d'un certain nombre de conditions : construction par la ville de Sarrebourg d'une conduite d'eau et d'une école maternelle ; maintien à Hoff d'une section électorale spéciale assurant aux habitants de Hoff une représentation proportionnelle (supprimée en 1964)...

Le conseil municipal de Sarrebourg s'engageant en outre à attribuer un poste d'adjoint à l'un des conseillers municipaux de Hoff.

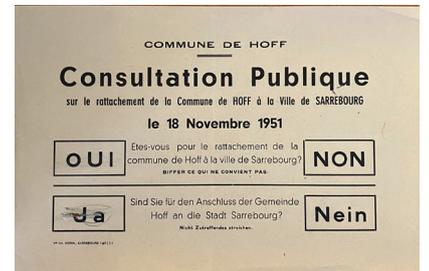
Le **30 mai 1952**, le conseil municipal de Sarrebourg approuve à son tour le projet de fusion en donnant toutes les garanties souhaitées par les élus de Hoff.

L'arrêté préfectoral concrétisant ce rattachement intervient le **29 mars 1953**.

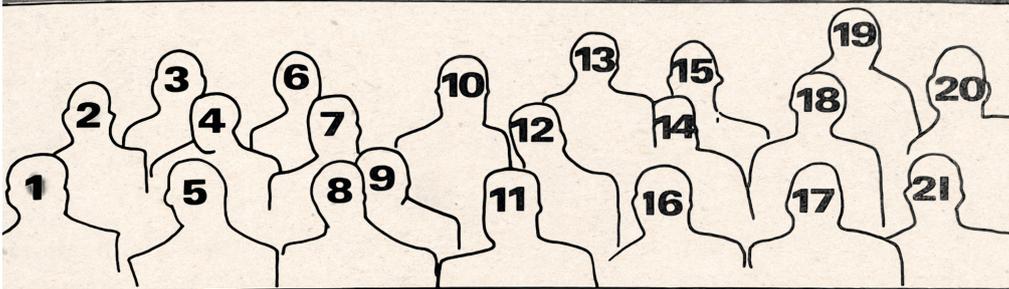
La réunion de Sarrebourg et de Hoff devient effective le **1^{er} avril 1953**.



Hoff, panneau d'entrée de la commune avant 1953, collection les Amis du Vieux Sarrebourg.



Rattachement de la commune de Hoff à la ville de Sarrebourg, consultation publique du 18 novembre 1951, AMS 50BJ 53



LE CONSEIL MUNICIPAL DE SARREBOURG, ELU LES 26 AVRIL ET 3 MAI 1953, IMMEDIATEMENT APRES LE RATTACHEMENT DE HOFF A SARREBOURG.

- 1 - WARHOUSER Victor
 - 2 - BERTSCHY Alfred
 - 3 - HOSSENLOPP Joseph
 - 4 - JEROME André
 - 5 - TISSIER Georges
 - 6 - BURRI Ewald
 - 7 - HERTSCHUM Aloyse
 - 8 - STOCK Alphonse
 - 9 - METZ Henri
 - 10 - SCHOTT Paul
 - 11 - PETER Emile (Maire)
 - 12 - SINTEFF Philippe
 - 13 - VATAUX André
 - 14 - GRESSIER Robert
 - 15 - BUTTNER Roger
 - 16 - WELTZ Abel
 - 17 - STOCK Emile
(Ancien Maire de Hoff)
 - 18 - CACHEUX Serge
 - 19 - JENFFER Joseph
 - 20 - WEBER Pierre
 - 21 - Dr. MULLER René
- (manquent sur notre photo le Dr. HANSCH Ottmar et SCHMITT Léon)

LE BUDGET 2023

Le budget primitif 2023 a été adopté le 24 mars 2023.

Le budget municipal détermine les moyens financiers dont dispose notre commune pour l'année 2023.

Il fixe les projets de la collectivité et définit la stratégie financière de notre ville, en prenant en compte une conjoncture économique incertaine et contraignante, conjuguant crise de l'énergie et inflation.

Budget primitif 2023 :

| | Dépenses 23 840 313 € (17 653 695 € en 2022) (16 785 757 € en 2021) (21 976 490 € en 2020) | Recettes 23 840 313 € (17 653 695 € en 2022) (16 785 757 € en 2021) (21 976 490 € en 2020) |
|--|--|--|
| Fonctionnement 15 460 462 € 13 661 870 € en 2022 13 073 450 € en 2021 13 503 930 € en 2020 | Toutes les dépenses nécessaires à l'action quotidienne. Energie, salaires du personnel municipal... | Impôts et taxes, dotations et subventions (DGF forfaitaire...), produits de gestion courante (entrées piscine, loyers perçus...). |
| Investissement 8 379 851 € 3 991 825 € en 2022 3 712 307 € en 2021 8 472 560 € en 2020 | Toutes les dépenses de construction, de rénovation, de création de voirie... qui enrichissent le patrimoine de la commune. | Récupération de TVA, taxes d'aménagement, emprunts et subventions (du Département, de la Région, de l'Etat...) sur les travaux réalisés. |

Principaux axes du budget primitif 2023

- Priorité donnée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris des dépenses de personnel.
- Poursuite du soutien à la vie associative locale.
- Légère hausse des taux de fiscalité.
- Poursuite des opérations en cours.
- Maîtrise de l'encours de la dette.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

■ Dépenses réelles de fonctionnement, estimées à 14 488 713 € (13 043 273 € en 2022).

- Charges à caractère général (énergie/chauffage, maintenance...) : 5 164 068 €.
- Charges de personnel : 7 868 815 €.
- Charges de gestion courante (contribution au CCAS, subventions de fonctionnement...) : 1 267 630 €.
- dont le soutien aux associations : 674 020 €.
- Charges financières (remboursements des intérêts de la dette) : 115 200 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ Recettes réelles de fonctionnement, estimées à 14 438 320 € (13 509 870 € en 2022).

- Les produits des services et du domaine, estimés à 943 100€.
- Entrées à la piscine (380 000 €), redevances et inscriptions des services culturels (concerts, CRIS...), inscriptions aux activités périscolaires...
- Les recettes fiscales totales sont estimées à 10 289 574 €.

Contributions directes, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité locale extérieure...

- L'attribution de compensation de la CCSMS pour 3 687 574 €.
 - Les dotations et participations pour 2 529 246 €. (Connues au moment de la parution du bulletin)
 - Les autres produits de gestion courante, estimés à 610 400 €.
- Notamment les revenus des immeubles (location de bâtiments communaux, gîtes...).

LES TAUX D'IMPOSITION

| Libellés | Taux appliqués en 2022 | Taux votés pour 2023 (avec hausse de 3,45%) |
|--|------------------------|---|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 26,09% | 26,99% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 26,92% | 27,84% |
| Taxe d'habitation | 16,08% | 16,63% |

| Libellés | Taux moyens communaux de 2022 au niveau national | Taux moyens communaux de 2022 au niveau départemental |
|--|--|---|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 38,28% | 31,72% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 50,44% | 54,82% |
| Taxe d'habitation | 22,98% | 22,97% |

Concernant la taxe d'habitation :

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 et ce jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 sexies du code général des impôts. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Total des dépenses d'équipement, 6 979 810 €. Opérations réellement nouvelles : 3 921 547 €.
- Total des dépenses financières : 965 500 €, la principale opération financière étant le remboursement en capital de l'emprunt, estimé à 570 000€.



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2023

1. Projets d'aménagement et d'investissement

Priorité est donnée à la poursuite et à l'achèvement des travaux en cours, notamment le **réaménagement du « secteur gare »** (travaux de la gare routière pour 500 000 €), **l'aménagement du nouveau commissariat de police** (inscription nouvelle de 1 650 000 €) et la fin des travaux de la **passerelle du Bracksteg**.

2. Autres travaux

Réfection du **sol du gymnase Coubertin** (207 000 €), **rampe PMR à l'église Saint Barthélemy** (33 000 €), **programme de voirie** (100 000 €), **travaux aux ateliers municipaux** (46 000 €), **aménagement de la rue des Maraîchers** (45 000 €)... La municipalité poursuivra également les **travaux d'entretien des bâtiments communaux ainsi que des espaces verts**.

3. La dette

Recours à l'emprunt pour la réalisation d'équipements structurants.

4. Programme Action Cœur de ville

Poursuite de l'aide aux commerces et à la rénovation des logements du centre-ville (262 000 €), étude pour le suivi des actions et pour l'aménagement de l'îlot du marché...

5. Aménagement des ZAC

Depuis plusieurs années la ville participe à l'aménagement des ZAC des quartiers du Winkelhof, ainsi que du quartier Gérôme. Son concours financier pour 2023 est estimé à 300 000 €, comme en 2022.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

■ Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 545 362 € (reports et restes à recouvrer inclus).

- le fonds de compensation de la TVA est estimé à 983 000 €.
- la taxe d'aménagement à 35 000 €.
- les subventions d'investissement sont égales à 2 170 662 € (restes à recouvrer compris).

Les nouvelles subventions attendues sont estimées à 597 598 €, il s'agit notamment des aides demandées pour les nouveaux travaux (sol Coubertin, travaux église...).

Pour réaliser ce programme, la municipalité a inscrit un emprunt de 1 960 500 €.

C'est un budget maîtrisé et responsable au service de tous les Sarrebourgeois



BUDGET DE L'EAU

1. Les grands axes du budget annexe de l'eau :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris des dépenses de personnel.
- L'augmentation du tarif de l'eau.
- La poursuite des opérations en cours et l'engagement d'un programme d'investissement conséquent (mise aux normes des stations, remplacement de conduites d'eau potable ...).

| BUDGET DE L'EAU | DÉPENSES |
|-----------------------------------|--------------------|
| Section d'exploitation | 2 134 948 € |
| dont charges à caractère général | 472 590 € |
| dont frais de personnel | 132 800 € |
| dont redevances agence Rhin-Meuse | 567 000 € |
| Section d'investissement | 1 360 275 € |
| TOTAL | 3 495 223 € |

| BUDGET DE L'EAU | RECETTES |
|-----------------------------------|--------------------|
| Section d'exploitation | 2 134 948 € |
| dont vente d'eau aux abonnés | 1 030 000 € |
| dont location de compteurs | 78 000 € |
| dont redevances agence Rhin-Meuse | 567 000 € |
| Section d'investissement | 1 360 275 € |
| Total | 3 495 223 € |

2. Tarif de l'eau (au 1^{er} janvier 2023)

| | |
|---|----------------|
| Eau HT | 1,23 € |
| Redevance antipollution | 0,35 € |
| Redevance prélèvement | 0,075 € |
| TVA 5,5% | 0,089 € |
| Sous-total (tva 5,5%) | 1,714 € |
| Redevance modernisation | 0,233 € |
| TVA 10% | 0,02 € |
| Sous-total (tva 10%) | 0,253 € |
| Tarif du m³ d'eau TTC | 1,967 € |
| Redevance assainissement | 1,45 € |
| TVA 10% | 0,145 € |
| Tarif du m³ d'eau TTC | 1,595 € |
| TOTAL | 3,562 € |

3. investissements inscrits au budget primitif de l'eau 2023

- Renouvellement du réseau d'eau potable : 295 000 €. Rues des Cerisiers, des Lilas, du Donon et passerelle du Bracksteg.
- Achat de compteurs d'eau : 125 000 €.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE COMMUNAL.

La loi du 7 février 1881 relative au régime local d'exercice du droit de chasse prévoit que les communes de Moselle doivent administrer en tant que mandataire, le droit de chasse sur leur territoire, au nom et pour le compte des propriétaires fonciers. Le locataire de la chasse, titulaire d'un bail de chasse pour neuf ans, reverse un loyer annuel à la commune.

Ce loyer doit ensuite être affecté,

- soit par **abandon** à la commune par les propriétaires, si ces derniers ont majoritairement donné leur accord,
- soit par reversement aux propriétaires, au prorata de la surface des terrains, déduction faite de frais de traitement. Cette somme répartie doit être demandée expressément chaque année par les propriétaires. On parle alors de **répartition**. Ce montant est soumis à imposition.

Afin de recueillir l'avis des propriétaires fonciers sarrebourgeois, une réunion est organisée en mairie, le :

■ **27 juin 2023 à 17h30, en salle des mariages.**

Plus d'info : www.sarrebourg.fr

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) MODIFICATION DU RÉGIME DÉCLARATIF

La **Loi de modernisation de l'économie** du 4 août 2008 a instauré la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** (TLPE), s'appliquant sur l'ensemble des dispositifs d'affichage : enseignes et publicités.

La loi de finances de 2022 a depuis le 1^{er} mars dernier, supprimé la déclaration annuelle obligatoire des dispositifs d'affichage, au profit d'un régime déclaratif « au fil de l'eau ». Désormais, les exploitants de dispositifs d'affichage doivent faire une déclaration rectificative en mairie dans les deux mois suivant la pose ou à chaque modification de tous dispositifs d'affichage.

Déclarations et déclarations rectificatives à faire parvenir en mairie soit via <http://www.sarrebourg.fr/TLPE>, soit par voie postale, avec le formulaire cerfa 15702*02.

Sans déclaration la mairie facturera la TLPE à partir du 1^{er} septembre prochain, sur la base de l'inventaire que les services possèdent, reconduit d'année en année, ou sur la base d'un constat sur place, en cas de pose de nouveaux dispositifs non déclarés.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les fiches d'inscription sont disponibles à l'accueil de la mairie



PENSEZ À VOS VOISINS...

Quelques règles pour bien vivre ensemble.

Bruits de voisinage Arrêté N° 2001/56 (extrait)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses...

ne peuvent être effectués que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 15h à 19h, les samedis
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Brûlage de déchets végétaux Arrêté préfectoral N° 48 (extrait)

Art. 4 : Conformément au règlement sanitaire départemental de la Moselle, **le brûlage à l'air libre ou dans des incinérateurs individuels de tous les déchets végétaux issus des parcs, des jardins et des espaces verts, produits par les particuliers et les collectivités territoriales est interdit (amende jusqu'à 450€).**

LES SAMEDIS DES PETITS

Des activités en famille pour les enfants de 3 à 6 ans.

■ **10 juin à 10h, atelier musique et spectacle au socio-culturel. Tarif : 3€. Inscriptions en mairie.**

Journée Portes Ouvertes du socio
Samedi 3 juin à partir de 15h
Centre Socioculturel de Sarrebourg

Impro
Audiovisuel
Arts plastiques
Ecriture
Ateliers parents-enfants
Matricité bébé
Ateliers sociolinguistique
Gym mamans et seniors
Multimédia
Café des parents
Préinscription rentrée 2023
Barbecue party dès 18h

Jeux de rôle
Mini Ferme
Jeux de société
Impression 3D
Pyrogravure

Logos : Moselle, Sarrebourg, Centre Socioculturel Sarrebourg, Espace Jeunesse, Espace Familles, L'Emploi-jeune, Moselle L'Emploiroulement, Sarrebourg

INFORMATION SUR LA FORMATION

■ **Mercredi 21 juin, de 9h30 à 12h, Maison de l'emploi.**
Pour les demandeurs d'emploi, salariés ou employeurs.
Sur inscription au 03 87 07 05 20

DON DU SANG

■ **Mercredi 14 juin, de 16h à 20h, au centre socioculturel.**

CENTRE AQUATIQUE :

AQUA SUMMER

Party

VENDREDI 30 JUIN : À PARTIR DE 19H
AQUANIGHT SUMMER (SUR RÉSERVATION)

SAMEDI 1ER JUILLET : ANIMATIONS ET
BAPTEMES DE PLONGEE

17H AQUA REGGAETON

À VOS MAILLOTS

Ouverture des inscriptions :
Écoles de nage : 22 juin 2023
Pass aquatique estival : 19 juin 2023

Fermeture exceptionnelle :
Jeudi 29 juin (recyclage secourisme).

Renseignements : 03 87 23 82 61
ou sur www.sarrebourg.fr/centre-aquatique



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- 25/04 : Louïsa, fille de Adile HAIDA et de Christina KURTZ
- 26/04 : Maëlan, fils de Antoine GERARD et de Elodie SCHNEIDER
- 28/04 : Huseyin, fils de Savas YILDIZ et de Raziye AKCAYUZLU
- 01/05 : Cenzo, fils de Ludovic PETROWICK et de Alexandra HALARD

DECES :

- 08/04 : Stéphane PIERRE
- 12/04 : Claude RICK
- 13/04 : Serge AUFFRERE
- 18/04 : Marie-Claire BERGER épouse FRANIATTE
- 18/04 : Monique TITIER épouse MARION
- 23/04 : Andrée CERF veuve GAUDRON
- 24/04 : Mouloud LAGREF
- 27/04 : Gilbert SCHERMANN
- 28/04 : Sabine HOUZELLE
- 29/04 : Fatma BENTOUTA épouse HAMIDI
- 02/05 : Cyriaque HIEBEL

SPORT

- 10-11 juin : **Challenge OLIGER**, stade JJ Morin.
- 11 juin : **TRIATHLON**, zone de loisirs.
- 17-18 juin : **ESCRIME HANDISPORT**, Cosec.
- 24-25 juin : **TENNIS DE TABLE**, Cosec.
- 24 juin : **GOLF, « Green de l'espoir ».**
- 2 juillet : **FETE DU SPORT.**



ACCÈS LIBRE

Office des SPORTS SARREBOURG

Dim. 2 juillet 2023

La Fête du Sport

« Les 12 travaux d'Hercule »
Des jeux en famille
avec de nombreux lots à gagner

à la Zone de loisirs de 10h à 17h

Renseignements
Service « sport - jeunesse »
sport@ville.sarrebourg.fr
03 87 03 05 06
www.sarrebourg.fr

20 JOURNÉE DE JEUX 24 Sarrebourg

PETITE RESTAURATION

Hondi Sport

ESCRIME HANDISPORT CHAMPIONNAT DE FRANCE

FAUTEUILS

ORGANISÉ PAR LE CERCLE D'ESCRIME DE SARREBOURG

SARREBOURG

17-18 JUIN 2023

ENTRÉE LIBRE • INFOS SUR ESCRIME-HANDISPORT.ORG

MEMBRES DE LA FÉDÉRATION

Logos of various sponsors and partners.

L'expression des groupes est entièrement libre. La ville n'effectue aucun contrôle. Les textes publiés le sont sans aucune modification, sous la responsabilité de leurs auteurs.

J'AIME SARREBOURG

Le vent souffle où il veut : d'où vient et où va Sarrebourg ?

Outre le projet « action cœur de ville », ayant pour but de redynamiser Sarrebourg, d'importants engagements sont pris actuellement par la ville de Sarrebourg pour le réaménagement de certains points vitaux du centre ville : la place des Cordeliers et la place du Marché. Ces centres névralgiques feront l'objet de transformations d'ici les prochaines élections pour des travaux de plusieurs dizaines de millions d'euros qui devraient ensuite s'étaler bien au-delà de 2026. Sarrebourg, « ville frontière » en sera transformée. Pourquoi « ville frontière » ? Parce que depuis Pons Saravis, des casernes militaires ont été installées sur zone. Et ceci n'est pas rien, ne peut pas être compté pour vieux patrimoine historique ancien négligeable. Dans une ville comme la nôtre, la notion de « commémoration » ne peut pas se limiter à quelques dépôts de gerbes certains jours de l'année. Celle-ci est imprégnée du sang de nos ancêtres qui a coulé sur nos terres et ailleurs. Pas étonnant que le plus ancien régiment du monde, le 1^{er} RI fondé en 1479 soit installé à Sarrebourg. Et ceci n'est pas non plus négligeable. Comment ressentir alors les propos du Maire en conseil municipal, suite au projet de restructuration de la place des cordeliers, qui visiblement d'après le projet actuel ne permettrait plus les revues militaires, et par conséquent les parades et les défilés : à la question « mais où aurait lieu ces commémorations ? », la réponse est tombée, lapidaire, lors du Conseil municipal du 24 mars dernier « eh bien chez eux, dans leurs régiment » ! Cet esprit se retrouve aussi dans les propos du maire tenus le 12 janvier 2023 dans le journal local : « ça ne me semble pas être une injure au passé que de détruire l'ancien hôpital militaire » dit-il. Ce bâtiment fait partie du complexe architectural construit par les allemands fin XIXe, situé en haut du parc de la liberté. Pourquoi le démolir ? Deux accès au Quartier Gérôme, déjà tracés et autrefois utilisés, ne suffisent-ils pas ? Non : il faudra absolument réaménager le petit rond point sous le CinéSar et détruire l'Histoire. Un projet mémoriel de la bataille des frontières et de l'Histoire militaire de Sarrebourg dans un centre d'interprétation militaire, au dessus des derniers remparts de la ville a tout son sens, il dépasse la ville de Sarrebourg, pour se tourner vers l'avenir. Et les financements se trouvent. D'où venons-nous et vers où allons-nous ? Sans racines, plongées dans le lit de la Sarre, Sarrebourg ne serait-il qu'une série de rond-point et de zones commerciales où même la seule attraction du vitrail de la Paix de Chagall n'invite plus les touristes à faire le détour en centre ville ?

Oui, Sarrebourg est une ville multimillénaire qui « a de la branche », une histoire, mais comme tout arbre, à force de le taillader, sa mémoire risque de mourir. A l'heure où la guerre fait rage aux portes de l'Europe, l'amnésie collective ne saurait servir la jeunesse en grande soif de repères et de valeurs, d'appartenance collective, de message de Paix... L'Europe n'a pas été initialement une vaine entreprise, elle a tout son sens, la ville de Saarbuerge en Allemagne l'a bien compris. Sarrebourg aurait pour l'instant encore malgré des murs et des remparts blessés, de quoi porter, élever ce message, avec un minimum de culture, d'ouverture et de bonne volonté.

Catherine VIERLING

POUR SARREBOURG AGISSONS ENSEMBLE

En ce début de printemps et jusqu'à la fête nationale, nous voyons refluer dans notre ville de nombreuses manifestations et animations qui pourront se tenir sans restrictions sanitaires et combleront des publics très divers : fête des fleurs et du pain, kermesses scolaires et associatives, salon Sarrebourg Expo, brocantes, événements sportifs, concerts et festivals, fête de la musique....

Ces temps forts de notre vie communale sont d'une grande importance. Ils concrétisent des dynamiques culturelles, associatives et économiques. Ils permettent aux Sarrebourgeois de se retrouver et de consolider les liens sociaux dans notre ville. Ils la font rayonner sur le territoire et parfois bien au-delà.

C'est le rôle de la municipalité de soutenir ces événements, les structures qui en portent l'initiative et les équipements qui les accueillent. Plus encore en ces temps de difficultés économiques et sociales. C'était le socle de l'engagement de notre groupe « Pour Sarrebourg agissons ensemble » de pousser, chaque fois que nous en avons l'opportunité, au développement de ces grandes manifestations, levier essentiel pour faire de Sarrebourg une ville humaine et vivante, offrir à toutes les générations un haut niveau de qualité de vie et la rendre plus attractive. Vous pouvez compter sur notre action résolue et constante sur tous les dossiers qui favorisent l'animation de notre ville.

Joséphine FAIVRE

DE LA COLÈRE A L'ESPOIR

- Europe : après plus d'un an d'une guerre atroce, j'ai une pensée pour le Peuple ukrainien si courageux et si héroïque face à l'envahisseur Poutine et son régime sanguinaire. Gloire à l'Ukraine !
- EHPAD : Le Dr Marty pratique l'omertà et la menace, cela doit cesser ! Depuis 2022 il refuse de publier le rapport accablant de l'ARS. Il enterre les alertes de sécurité même d'une élue de sa majorité sur « Le dysfonctionnement managérial et organisationnel » qui « pose soucis à bon nombre de Sarrebourgeois ».
- Mauvaise gestion : fermeture actée de 3 écoles (dont Bellevue en 2023). « Fermeture » de la Commission Travaux depuis 1 an et de Bragsteg depuis 2 ans car il n'a même plus d'argent pour rénover les panneaux « Sarrebourg » à l'entrée de la ville ! 2ème hausse des impôts pour éviter la mise sous tutelle par l'État.
- Changement climatique : selon le vice-président de la BCE cela « représente une source majeure de risque systémique ». M. Marty ne devrait-il donc pas implanter de grands arbres comme à Metz ?

<https://www.fabienkuhn.fr>

Fabien KUHN

FERMETURE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BELLEVUE.

Lors du conseil municipal du 24 mars, la décision de fermer l'école élémentaire Bellevue a été prise. La fermeture d'une école est toujours une décision difficile. Il nous paraît nécessaire de revenir sur cette décision et d'en expliquer les raisons. Dans l'éditorial, le maire a expliqué les contraintes budgétaires : augmentation des dépenses de fonctionnement malgré une gestion rigoureuse, réduction de l'autofinancement et donc de notre capacité d'investissement. Nous devons rechercher les pistes d'économie et faire preuve de sobriété notamment dans la gestion des bâtiments.

1°) Meilleure utilisation des locaux

Nous entretenons actuellement 6 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires. Nous pouvons diminuer le nombre des écoles sans mettre en difficulté l'accueil des élèves. Pour les écoles élémentaires nous disposons de 30 classes existantes. Seules 23 sont utilisées. Les contraintes financières nous conduisent à être plus rigoureux. L'ensemble des élèves de l'élémentaire peut être accueilli dans 3 groupes scolaires. Il faut souligner que cette réorganisation se fait sans aucune fermeture de classe. Il n'y a pas de réduction du nombre des enseignants. Les 4 classes fermées à l'école Bellevue sont transférées dans les 3 autres groupes scolaires.

2°) Evolution démographique

L'évolution des effectifs dans les écoles publiques de la ville est un autre élément à prendre en compte. Cette évolution suit l'évolution démographique sur notre territoire caractérisée par le vieillissement de la population et une diminution du nombre des naissances. Durant l'année scolaire 2010-2011 il y avait 995 élèves scolarisés dans nos écoles : 387 enfants en maternelle et 608 enfants en élémentaire. Il y a une diminution progressive année après année malgré les efforts pour accueillir de nouveaux habitants sur notre ville. Pour la rentrée scolaire 2021-2022 il y avait 753 élèves scolarisés : 273 en maternelle et 480 en élémentaire. Ces chiffres s'imposent à nous.

3°) Fermeture de l'école Bellevue

Cette école fonctionnait avec un recrutement d'élèves qui venaient des quartiers Primevères, Perkins et du secteur des Oiseaux. Le nombre d'élèves provenant du quartier Perkins est malheureusement très faible. C'est ce constat qui a guidé notre décision.

4°) Conséquences pour les élèves

Les élèves de l'école Bellevue seront accueillis au niveau des 3 groupes scolaires : Pons Saravi, Les Vosges et école des Ponts en fonction de leur lieu d'habitation. Bien sûr, c'est un changement important, changement d'école, changement de camarades de classe, changement d'enseignant. Ces évolutions sont anticipées par les équipes pédagogiques de nos différents groupes scolaires pour que ces changements soient accomplis dans les meilleures conditions. Il faut aussi préciser que la ville ne réduit pas les moyens financiers accordés aux écoles ni aux projets pédagogiques. L'éducation des jeunes Sarrebourgeois demeure une priorité.

Ce réaménagement se fait sans fermeture de classe ni suppression d'enseignant. De plus, le nombre d'élèves par classe sera très satisfaisant pour maintenir des conditions d'accueil de bonne qualité. Enfin, tout ce travail difficile a été conduit en étroite concertation avec l'Éducation Nationale au niveau de la circonscription de Sarrebourg et avec le Directeur Académique Départemental de l'Éducation Nationale.

La fermeture de l'école Bellevue a entraîné des réactions hostiles de la part des parents. C'est une réaction normale car il y a un attachement à l'école de proximité. Les services de la ville, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, les enseignants travaillent ensemble pour préparer au mieux cette transition. Enfin, un dialogue constructif est engagé avec les représentants des parents d'élèves. La ville est à leur côté pour organiser au mieux l'accueil des élèves pour la prochaine rentrée scolaire.

**SERVIR SARREBOURG
MAJORITÉ MUNICIPALE**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUITE À LA PAROLE DES GROUPES MINORITAIRES PAR ALAIN MARTY, MAIRE

La parole des groupes minoritaires est libre. Je n'effectue aucun contrôle. Les écrits sont sous la responsabilité de leur auteur. Certains, d'une agressivité excessive, ne méritent que l'indifférence. D'autres présentent des informations erronées. Il me paraît important de les corriger pour que chacun se fasse son opinion.

1°) Charges de centralité

Dans le bulletin du mois de mars, Mme Vierling aborde les charges de centralité dans un texte intitulé « La centralité de Sarrebourg comme à l'époque féodale ».

On appelle charges de centralité le coût de fonctionnement d'équipements financés par la ville et donc par le contribuable Sarrebourgeois qui bénéficient à l'ensemble des habitants du territoire.

Mme Vierling écrit : « Le premier magistrat de la ville de Sarrebourg se plaint fréquemment du surcoût lié aux charges de centralité pour lesquelles sa commune bénéficie toutefois d'une dotation de centralité. »

Lors du conseil municipal, j'ai demandé à Mme Vierling quel est le montant de la dotation bourg-centre et le montant des déficits de 4 équipements accueillant des habitants de notre territoire : piscine, conservatoire, musée et bibliothèque ? Je n'ai pas eu de réponse.

Le montant des déficits de ces 4 équipements est de 2,4 millions d'euros en 2022. La dotation supposée combler ces coûts de fonctionnement est de 229 515 € en 2022.

Contrairement aux informations diffusées par Mme Vierling, la dotation ne couvre pas les charges.

En souhaitant un soutien pour le fonctionnement de ces équipements ouverts aux habitants du Sud-Mosellan, je défends le contribuable Sarrebourgeois et de mon point de vue, une solidarité au niveau de notre territoire.

2°) Détournement des taxes des villages

Dans son texte, Mme Vierling se demande pourquoi les maires des communes voisines « autorisent-ils l'utilisation des taxes de leurs contribuables villageois pour servir les intérêts de certains privilégiés Sarrebourgeois ? »

Lors du conseil municipal du 24 mars, j'ai posé deux questions à Mme Vierling :

- Quelle taxe des villages est utilisée à Sarrebourg ?
- Qui sont les privilégiés Sarrebourgeois ?

La réponse fut : « c'est sorti du contexte, il faut que je relise le texte ». A ce jour, je n'ai aucune réponse.

Il n'y a aucune taxe prélevée sur les communes qui bénéficieraient à la ville. Cette information est erronée.

3°) Développement de notre territoire

En conclusion de son article, Mme Vierling écrit : « les serfs et les manants des villages doivent rendre allégeance et servir le suzerain ».

Cette conclusion est affligeante pour une élue Sarrebourgeoise qui se complait dans la critique de la ville sans aucune preuve.

Notre territoire du Sud Mosellan ne pourra pas se développer sans une ville-centre dynamique. De même, Sarrebourg ne pourra pas se développer sans un territoire ambitieux et entreprenant. Nos destins sont liés, opposer l'un à l'autre est une faute grave et insensée.

4°) « eh bien chez eux, dans leurs régiment »

Dans la parole des groupes du mois de juin, Mme Vierling m'attribue la réflexion ci-dessus (je reprends le texte adressé avec les fautes d'orthographe !).

Le réaménagement de la Place des Cordeliers peut rendre impossible les prises d'armes par le 1^{er} RI. Les solutions de remplacement ont été évoquées ainsi que la possibilité de faire des manifestations sur la place d'armes du quartier Rabier. La phrase ci-dessus rapportée par Mme Vierling est caricaturale et choquante. Elle ne correspond pas à l'attachement de notre ville à son régiment ni à ma conception du lien armée-nation. Nous exprimons régulièrement notre soutien et notre reconnaissance aux femmes et aux hommes qui servent notre Pays. Ma présence à plusieurs reprises sur les théâtres d'opération montre cet intérêt et le lien entre la ville et ses militaires. Ce lien a encore été réaffirmé les 19 et 20 avril derniers lors de la visite du Ministre de la Défense, M. Sébastien LECORNU au Quartier Rabier.

PARCOURS CHAGALL

Chapelle & Musée du Pays de Sarrebourg

Dimanche 4 juin, entrée gratuite, comme tous les premiers dimanches du mois.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES



« Yvette Cauquil-Prince, Marc Chagall en complicité »
Le travail d'Yvette Cauquil Prince (1928-2005), peintre et maître d'œuvre en tapisserie et sa collaboration avec Marc Chagall.



■ 17 juin de 10h à 18h et 18 juin de 14h à 18h.
Entrée libre. Atelier payant.

■ Samedi 17 et dimanche 18, en continu de 14h à 18h.
Atelier en famille : Création de lampe à huile.
Tarif : 2,50€.

■ Dimanche 18 juin, à 15h.
Conférence « Le site gallo-romain du Sauvageon : une nécropole atypique en forêt de Saint-Quirin ».
Animée par Dominique Heckenbener (ARAPS).

Jusqu'à fin octobre, ouvert du lundi au samedi de 10h à 18h.
Dimanches et jours fériés de 14h à 18h. Fermé les mardis.
Tarif plein : 6€ - réduit 4€. Gratuit pour les moins de 18 ans.
Tél. 03 87 08 08 68 www.sarrebourg.fr/parcours-chagall

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PIERRE MESSMER

■ Du 1^{er} au 15 juin.

Sculptures et pop-up en papier.

Exposition d'œuvres d'élèves de CM1-CM2.

■ Du 20 juin au 5 juillet.

Des objets curieux et bizarres.

Exposition d'objets créés par les élèves d'écoles primaires.



■ Mercredi 14 juin à 14h30.

L'heure du conte de Marie-Jo*

■ Samedi 17 juin à 11h.

Babies concert* NOUVEAU

Une histoire en musique pour les tout-petits (à partir de 3 mois et jusqu'à 3 ans). **L'après-midi une conférence sur les bienfaits de la musique sur le tout-petit.**

*Sur inscription dans la limite des places disponibles.

Renseignements : 03 87 03 28 52

www.sarrebourg.fr/bibliotheque

MUSIQUE

HARMONIE MUNICIPALE, concert de printemps.

■ 9 juin, 20h30 à la salle des fêtes.

SOIREE AU COIN DU FEU, chez les pompiers.

■ 27 juin, de 18h à 23h à la caserne.

Animation musicale avec le groupe Sandro Lorier, restauration...Accès libre.

CONCERT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE du CRIS.

■ 30 juin, à 20h30 à la salle des fêtes.

FETE DE LA MUSIQUE.

■ 21 juin, centre-ville, 17h, salle des fêtes, élèves du CRIS.

FETE DES ASSOCIATIONS (samedi 26 août 2023)

■ Réunion préparatoire, le 26 juin à 18h30 en mairie.